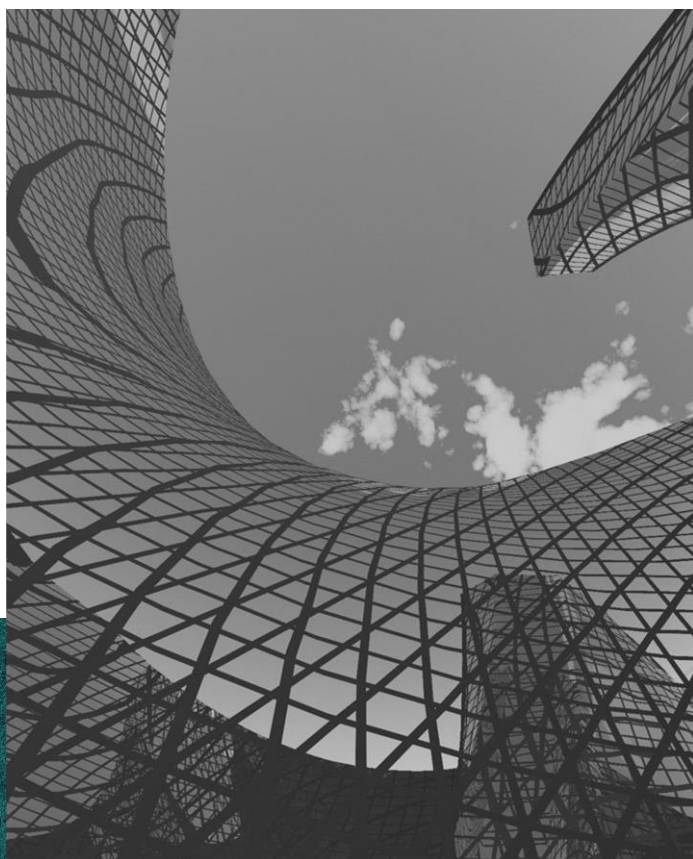


2022



Charte d'Investisseur Responsable



TALENCE
GESTION

Date d'édition : Novembre 2022



Edito

Didier Demeestère

Président - fondateur

« Entreprise entrepreneuriale et indépendante, Talence Gestion s’est très tôt engagée dans une démarche visant à intégrer dans sa gestion les considérations de responsabilités Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG). Cette charte d’Investisseur Responsable détaille notre vision, notre organisation en tant qu’Investisseur Responsable et les processus mis en œuvre chez Talence Gestion visant à participer activement au développement durable et à l’évolution de la finance responsable. Conformément à notre culture d’entreprise centrée sur l’humain, nous accordons une attention particulière aux politiques sociales mises en œuvre au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, notamment le partage de la création de valeur.

Cette démarche d’investissement vertueuse opérée par nos équipes chez Talence Gestion a pour objectif de proposer des produits d’épargne qui donnent du sens aux patrimoines de nos clients. Au-delà des progrès sociaux ou environnementaux positifs induits par cette politique, nous avons la conviction que l’investissement socialement responsable constitue un véritable moyen de générer de meilleures performances qui intègrent les risques et les opportunités ESG pour nos clients.

Cette charte énonce les grands principes de notre vision en matière d’Investissement Responsable chez Talence Gestion. Nous décrivons les piliers et convictions sur lesquels repose notre entreprise depuis sa création et le lancement de nos différentes offres durables. Par ailleurs, nous évoquerons les moyens mis en œuvre pour affirmer notre rôle d’investisseur responsable en lien avec les différentes parties prenantes (clients, collaborateurs, sociétés cotées dans lesquelles nous investissons et partenaires). Enfin, nous évoquerons les prochaines étapes relatives à notre démarche de responsabilité et d’engagement. »

Table des matières

1	Notre philosophie d'investisseur responsable	4
2	Notre organisation d'investisseur responsable	5
2.1.	Notre gouvernance	5
2.2.	Notre organisation interne	5
2.3.	Nos partenaires	7
3	Nos solutions d'investissement responsable	8
3.1.	Nos fonds responsables	8
3.1.1	Talence Epargne Utile	8
3.1.2	Talence Humpact Emploi France	9
3.2.	Nos mandats de gestion ISR	10
4	Notre approche d'investisseur responsable	10
4.1.	Processus de suivi, d'analyse et d'évaluation extra-financière des entreprises	10
4.1.1	Méthode FED « Financement des Entreprises Durables »	10
4.1.2	Méthode d'analyse et de notation d'EthiFinance	13
4.1.3	Méthode d'analyse et de notation d'Humpact	14
4.1.4	Suivi et traitement des controverses	14
4.2.	Nos exclusions normatives et sectorielles	17
4.3.	Impacts et reporting	18
5	Nos engagements d'investisseur responsable	18
5.1.	Politique de vote	18
5.1.1	Au niveau de la Gestion Collective	18
5.1.2	Spécifiques au fonds Talence Epargne Utile	21
5.1.3	Spécifiques au fonds Talence Humpact Emploi France	21
5.2.	Dialogue actionnarial	22
5.2.1	Dialogue régulier	22
5.2.2	Dialogue ciblé avec les entreprises	22
5.2.3	Engagement collaboratif	24
5.2.4	Finance for Tomorrow	25
5.3.	Signature PRI	25
5.4.	Notre engagement au service d'un partage élargi de la valeur	26
5.5.	Notre soutien solidaire pour favoriser l'insertion par l'activité économique ...	26
6	Conclusion et perspectives	27
	Annexe - Définition des termes relatifs à l'ISR	29

1 Notre philosophie d'investisseur responsable

La première étape de cette démarche est issue de l'ADN même de Talence Gestion. A l'image des valeurs humaines qui animent les fondateurs de la société et partagées par ses collaborateurs depuis sa création en 2010, Talence Gestion est une structure à taille humaine, agile et proche de ses clients avec une exigence permanente de satisfaction de leurs besoins. La priorité est donnée à l'approche fondamentale, bâtie autour de l'analyse financière, la rencontre régulière des entreprises et l'étude de leur gouvernance. Ainsi, le but est de donner un sens à l'épargne de nos clients en finançant le développement des sociétés cotées et tout particulièrement les petites et moyennes entreprises françaises. Dès 2015, les fondateurs ont également souhaité associer chaque collaborateur au capital de l'entreprise, une volonté d'alignement des intérêts et une preuve de confiance et d'attachement. S'appuyant ainsi sur un collectif fort, Talence Gestion fonde son développement sur la recherche permanente de l'excellence au profit de ses clients tout en conservant son authenticité.

Talence Gestion franchit une seconde étape en 2016 avec la création du premier fonds labellisé ISR dans la catégorie des petites et moyennes sociétés françaises dites « responsables » : Talence Epargne Utile. Le processus de sélection de valeurs et de construction du portefeuille combine l'expertise reconnue de ses gérants sur cette classe d'actifs en matière d'analyse financière, et la notation extra-financière d'EthiFinance (partenaire stratégique et historique présenté en page 7 de cette charte) réalisée sur plus de 150 critères ESG. L'expertise ISR de Talence Gestion et le processus de gestion du fonds ont été récompensés à l'occasion des Trophées de la Finance Responsable 2020 par le magazine Investissements Conseils avec l'obtention du 1^{er} prix pour son fonds Talence Epargne Utile dans la catégorie « Actions - Petites et Moyennes Capitalisations ».

Un nouveau pas important a été fait au cours du mois de juillet 2020 avec le lancement du fonds Talence Humpact Emploi France. Ce fonds pionnier à impact sur la thématique de l'emploi a obtenu le Label ISR en 2021 par son engagement à promouvoir les entreprises vertueuses dans leurs politiques sociales et créatrices d'emploi en France, notamment à travers les verticales jeunes, seniors et personnes en situation de handicap. Ce fonds combine la connaissance approfondie des gérants dans les grandes et moyennes valeurs françaises et le savoir-faire unique de l'agence de notation Humpact, spécialisée dans l'identification des sociétés ayant un impact positif sur l'emploi dans le pays (ce partenaire stratégique est présenté en page 8 de cette charte).

Début 2021, une démarche d'investisseur responsable au sein de Talence Gestion est officialisée avec la signature des Principes pour l'investissement responsable (PRI). Les PRI ont été mis au point par un groupe international d'investisseurs institutionnels et parrainés par l'ONU, en écho à l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Plus de dix ans après sa création, Talence Gestion est fière d'affirmer son statut d'investisseur responsable en ratifiant ces principes à dimension internationale.

Parallèlement à cela, Talence Gestion annonce la création d'un « Comité Investisseur Responsable Interne » visant à assurer le déploiement de nos principes et de nos offres responsables, et la correcte application des processus définis.

Enfin, l'équipe de gestion a entrepris une démarche d'analyse et d'évaluation de l'ensemble de la conservation des fonds Talence Gestion au regard de critères extra-financiers via une méthode d'analyse et d'évaluation interne. Ce modèle appelé « Méthode FED », pour Financement des Entreprises Durables est présenté en page 10 de cette charte. Visant à concilier performance économique et progrès ESG, l'intégration des critères extra-financiers dans le processus d'investissement sera progressivement adoptée au sein de la Gestion Collective et la Gestion Privée.

2 Notre organisation d'investisseur responsable

2.1. Notre gouvernance

Talence Gestion est une société indépendante qui appartient à ses fondateurs et à ses salariés. Ses organes de direction sont composés d'un Président et d'une Direction Générale dissociée. La Direction s'appuie sur un Comité de Direction, au sein duquel sont représentés l'ensemble des métiers de l'entreprise.

Le Comité de Direction, constitué de 7 membres, se réunit deux fois par mois pour piloter la stratégie de l'entreprise, réaliser des choix stratégiques et diffuser l'information auprès des équipes en vue de mettre en œuvre la stratégie.

La société est dotée d'un Comité de surveillance, dont 4 de ses 7 membres sont externes à l'entreprise et actionnaires. La Direction rend compte à ce Comité de l'activité et des orientations stratégiques de l'entreprise sur une base semestrielle.

Réuni une fois par an et composé de 4 membres dont 1 membre externe, le Comité de rémunération a pour vocation de statuer sur les augmentations potentielles des rémunérations fixes annuelles et variables de l'ensemble des collaborateurs. Ces décisions sont prises avec l'appui des évaluations des collaborateurs réalisées chaque année.

2.2. Notre organisation interne

Talence a mis en place une organisation interne dédiée aux investissements responsables.

Le Comité de Direction, présidé par le Président de Talence Gestion, suit l'avancement du déploiement de l'ISR et de sa démarche méthodologique.

Comité Investisseur Responsable Interne

La mise en œuvre de la démarche ISR au sein de Talence Gestion est animée par un Comité Investisseur Responsable Interne composé de membres issus des équipes de Gestion Collective et de Gestion Privée dont les référents sont Julien Fauvel, Victoire Demeestère et Hervé Picard.

Réuni biennuellement, ce Comité a pour mission d'aborder la formalisation et le déploiement de notre approche d'investisseur responsable ainsi que l'évolution du référentiel de critères dans le cadre de notre notation extra-financière interne « la Méthode FED ».

Comités spécifiques aux fonds responsables

Pour le fonds Talence Epargne Utile, un Comité collégial composé de membres de Talence Gestion et d'Ethifinance se réunit tous les mois.

Pour le fonds Talence Humpact Emploi France, un Comité collégial composé de membres de Talence Gestion et de l'agence Humpact se réunit tous les trimestres.

Ces comités suivent la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable de leurs fonds respectifs. Ils se prononcent notamment sur les émetteurs susceptibles d'être mis sous surveillance ou exclus, la gestion des controverses, les actualités marquantes des sociétés et autres sujets en lien avec le fonds concerné.

Comités de sélection de fonds

Un Comité interne, regroupant 4 membres de l'équipe Gestion Privée, est en charge de la sélection de fonds externes. L'indépendance de Talence Gestion, ainsi que son approche en architecture ouverte, permet aux gérants privés d'intégrer les expertises d'acteurs reconnus dans la finance durable, notamment sur des actifs internationaux au sein de leurs portefeuilles.

Se réunissant tous les mois, le Comité sélectionne près de 80 fonds parmi 40 sociétés de gestion partenaires sur un total de 200 fonds analysés par an. Pour retenir un fonds, la société de gestion met en œuvre un processus de sélection rigoureux et exigeant, avec notamment la transmission de deux due diligences (une liée à la société de gestion et une liée au fonds). Les critères de sélection liés à l'investissement responsable sont multiples : labellisation ISR, classifications article 6, 8 ou 9 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure » ou SFDR...

Par ailleurs, les gérants collectent et analysent les informations liées à l'intensité « E », « S » et « G » des fonds sur le site d'informations Quantalys. Ces indicateurs mesurent le caractère plus ou moins dominant des critères ESG dans la stratégie d'investissement du fonds (0. Aucun / 1. Parmi d'autres 2. Prioritaire 3. Obligatoire).

Les fonds « durables » sélectionnés par Talence Gestion sont classés article 8 ou 9 selon le cadre de la réglementation SFDR. Ils intègrent des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Enfin, les gérants étudient également la stratégie d'investissement de chacun des fonds « durables » comme leur processus de gestion (Best-in-class, Best-in-universe, Exclusions, à impact, etc.) et les thématiques ESG privilégiées (énergies renouvelables, emplois, diversité, vieillissement de la population, agriculture, etc.). Ces analyses permettent aux gérants d'allouer au mieux l'épargne de leurs clients en fonction de leur sensibilité et de leur attente en termes d'impacts générés par leurs placements.

2.3. Nos partenaires



Ethifinance, agence de notation spécialisée sur les petites et moyennes valeurs européennes

Créée le 26 mars 2004 par Emmanuel de La Ville,

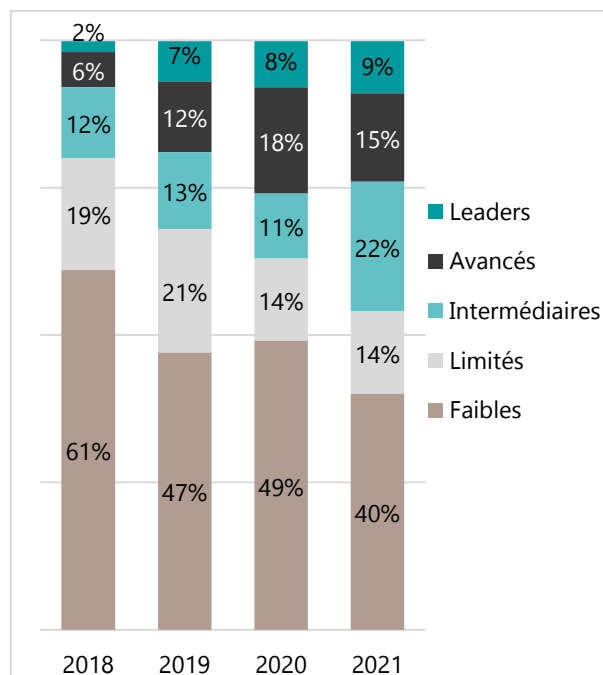
Ethifinance est une agence européenne d'analyse et de conseil extra financiers. Son expertise réside dans l'évaluation des entreprises selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, en particulier les petites et moyennes capitalisations boursières européennes. Ethifinance évalue chaque année notamment via son agence de notation ESG Gaïa Rating plus de 500 PME et ETI européennes. Sa méthode d'évaluation est certifiée ARISTA attestant de la qualité et de l'indépendance de ses travaux. Notre partenaire Ethifinance accompagne l'équipe de Gestion Collective sur le suivi des émetteurs de petites et moyennes tailles au sein de la zone euro. Par ailleurs, il contribue activement à l'ensemble des sujets liés à l'analyse extra-financière et l'enrichissement de nos démarches relatives à notre fonds Talence Epargne Utile par une communication privilégiée, une réactivité et le partage d'informations.

Talence Gestion a retenu l'agence Ethifinance pour l'accompagner dans sa démarche ISR car elle est un acteur indépendant dans ses analyses et ses conseils et est considérée comme pionnière dans la notation des politiques RSE des entreprises cotées en France. Reconnue pour l'intégrité des travaux et incontournable sur la notation ESG par la rigueur de ses méthodes, Ethifinance s'est très tôt spécialisée sur l'analyse extra-financière dédiée aux petites et moyennes capitalisations. Par ailleurs, l'agence est signataire des PRI depuis 2011, membre d'EUROSIF, du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) et de l'Institut Français des Administrateurs (IFA). En 2009, Ethifinance lance le « Gaïa-Index ». Celui-ci est constitué de 70 PME-ETI apportant des garanties remarquables sur leur gestion des risques ESG.

PanorAMa ISR d'Ethifinance

Le PanoramA ISR (anciennement Orientation IR - voir l'illustration ci-contre) est une l'étude réalisée par Ethifinance chaque année sur la maturité des pratiques d'investissement responsable des sociétés de gestion françaises investissant dans des actifs cotés. L'étude évalue les sociétés de gestion françaises gérant moins de 5 milliards d'euros en OPCVM, selon 3 dimensions : la formalisation de la stratégie d'investissement responsable, le déploiement de cette stratégie et les produits responsables proposés.

En 2021, Talence Gestion se classe parmi les sociétés de gestion dites « avancées » et se classe 33^{ème} sur l'échantillon des 200 entreprises évaluées. Selon Ethifinance, la catégorie « Avancés » regroupe les acteurs ayant une démarche ESG claire et formalisée.





Humpact, agence dédiée à l'analyse des politiques sociales

HUMPACT est notre partenaire spécialisé dans le suivi et l'évaluation des critères sociaux, liés à l'emploi au sein des entreprises. Cette agence extra-financière a été créée en 2019, par André Coisne, et compte 6 collaborateurs. Son périmètre d'analyse est constitué de plus de 280 entreprises françaises, avec plus de 250 collaborateurs et plus de 100 M€ de capitalisation boursière. Sa vocation est de promouvoir les entreprises cotées ayant un impact positif sur l'emploi en France et d'inciter les investisseurs responsables à privilégier les entreprises favorisant l'emploi dans l'hexagone. Ainsi, Humpact fournit des données permettant de mesurer l'impact des politiques sociales des entreprises cotées sur l'emploi en France et analyse en continu l'actualité sociale des entreprises afin notamment d'identifier et de traiter les controverses sociales via des campagnes d'engagement ciblées menées avec nos équipes de Gestion Collective.

3 Nos solutions d'investissement responsable

Talence Gestion étoffe ses solutions en matière d'investissement responsable, sur le périmètre de la Gestion privée et de la Gestion Collective.

3.1. Nos fonds responsables

3.1.1 Talence Epargne Utile

Créé en 2016, **Talence Epargne Utile** est le premier fonds créé et labélisé ISR dans l'univers des petites et moyennes entreprises françaises cotées, intégrant une analyse extra-financière réalisée en partenariat avec EthiFinance.

En plus d'être labellisé ISR dès 2016, le fonds est qualifié d'Investissement Durable, conformément à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure » ou SFDR).

Par ailleurs, le fonds a obtenu le Label « Relance » fin octobre 2020. Ce nouveau label vise à soutenir le financement des PME et ETI françaises en identifiant les fonds d'investissement qui contribuent activement à la relance de l'économie réelle. L'obtention de ce label « Relance », qui garantit ainsi aux épargnants d'être au plus près des entreprises françaises dans le contexte de la relance économique, reflète la contribution économique positive du fonds Talence Epargne Utile.

Géré par Julien Fauvel et Régis Lefort, le fonds adopte une approche « best-in-universe » et affiche un taux de sélectivité de plus de 50% chaque année, par rapport à son univers d'investissement. Ce processus qui met un filtre extra-financier en amont de l'analyse financière, est relativement précurseur. On peut ainsi parler de « Gestion active ESG », avec la dimension ESG qui intervient en amont dans le processus de sélection, pour ensuite appliquer une dimension et une analyse financière. Par ailleurs, le haut niveau d'engagement actionnarial se traduit par un dialogue constant avec les managements ou les responsables RH / RSE des

émetteurs, le vote à l'ensemble des assemblées générales, le suivi des controverses et le déclenchement d'une démarche d'engagement et/ou d'exclusion en cas de controverses graves (la gestion des controverses est décrite en page 14). Enfin, depuis plus de 3 ans, 12 indicateurs d'impact sont publiés chaque année sur les volets environnemental, social, de gouvernance et en lien avec les parties prenantes.

Au sein de Talence Gestion, les équipes ont la conviction qu'une entreprise (de petite et moyenne taille) transparente et responsable dispose d'un plus grand nombre d'atouts pour créer de la richesse à moyen / long terme. La particularité de Talence Epargne Utile réside dans la recherche d'une dimension profitable pour l'ensemble des parties prenantes. En effet, la vocation d'« utilité » du fonds est alignée sur celle de l'actionnaire, de l'entreprise financée et de ses salariés ainsi que de la société civile. Cet objectif d'alignement des intérêts constitue selon Talence Gestion un pilier fort de notre vision de l'ISR. La stratégie d'investissement de ce fonds repose sur la conviction suivante : sur le long terme, les entreprises vertueuses ou engagées sur les thématiques ESG présentent un meilleur couple rendement/risque pour les investisseurs.

3.1.2 Talence Humpact Emploi France

Alors qu'en juillet 2020 la Banque de France anticipait 800 000 suppressions d'emplois sur l'année 2020 - causées par la crise sanitaire et économique liée au Covid-19, les équipes de Talence Gestion ont lancé un fonds à impact pionnier sur la thématique de l'emploi en France en partenariat avec l'agence de notation extra-financière Humpact : Talence Humpact Emploi France.

En plus d'être labellisé ISR, le fonds est qualifié d'Investissement Durable, conformément à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure » ou SFDR).

Géré par Julien Fauvel et Jean-François Arnaud, le fonds Talence Humpact Emploi France vise en effet un objectif double de performance et d'investissement durable. Le fonds cherche à délivrer une performance nette annualisée supérieure à l'indice CAC 40 ESG NR (dividendes nets réinvestis) en investissant dans des entreprises françaises (grandes et moyennes capitalisations) tout en recherchant à créer des emplois en France et favoriser les entreprises qui mettent en œuvre des politiques sociales vertueuses.

Cette sélection intègre, en amont de l'analyse financière traditionnelle, la prise en compte d'un score « Emploi » basé sur l'analyse par l'agence de notation Humpact de plus de 130 critères sociétaux et l'analyse de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Avec une dimension sociale prédominante, Talence Humpact Emploi France s'inscrit dans une démarche proactive au service de l'emploi en France et favorise ainsi une politique sociale dynamique et favorable au tissu économique du pays.

Depuis création (20 juillet 2020) jusqu'au 30 septembre 2022, l'indice de référence du fonds était CAC All Tradable NR. Le changement d'indice au profit du CAC ESG NR reflète la volonté affirmée de Talence Gestion de favoriser des investissements plus durables et plus respectueux de l'environnement, avec un périmètre de référence composé d'entreprises affichant une plus faible empreinte carbone.

L'équipe de gestion s'est engagée à obtenir une meilleure performance sur le volet Social (avec notamment une création d'emploi en France sur 3 ans supérieur à son indice de référence) ainsi que sur une plus faible intensité Carbone Scope 1 et 2 du fonds, au sein du volet Environnement. Ces engagements sont cruciaux dans le cadre du Label ISR et de l'article 9 de la réglementation SFDR.

3.2. Nos mandats de gestion ISR

La Gestion Privée a développé de nouvelles solutions de placements responsables destinées à sa clientèle selon deux profils de mandats ISR 100% fonds prenant en compte pour la grande majorité des enjeux de développement durable.

Cette offre de placements vise en effet à concilier performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable à travers l'investissement dans au minimum 80% de fonds « durables ».

Ces supports (Sicav, FCP, ETF) dits « durables » sont sélectionnés par le Comité de sélection de fonds (présenté dans la partie 1.2). Ils relèvent de l'article 8 de la réglementation SFDR (prise en compte de l'analyse ESG dans le process d'investissement) et de l'article 9 (recherche d'impact et dimension durable des investissements) et intègrent donc des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Ces mandats de gestion sont éligibles à différentes enveloppes fiscales : le mandat de gestion discrétionnaire, via un compte-titre ou une assurance-vie, et le mandat de gestion PEA, dans le cadre du PEA.

4 Notre approche d'investisseur responsable

4.1. Processus de suivi, d'analyse et d'évaluation extra-financière des entreprises

4.1.1 Méthode FED « Financement des Entreprises Durables »

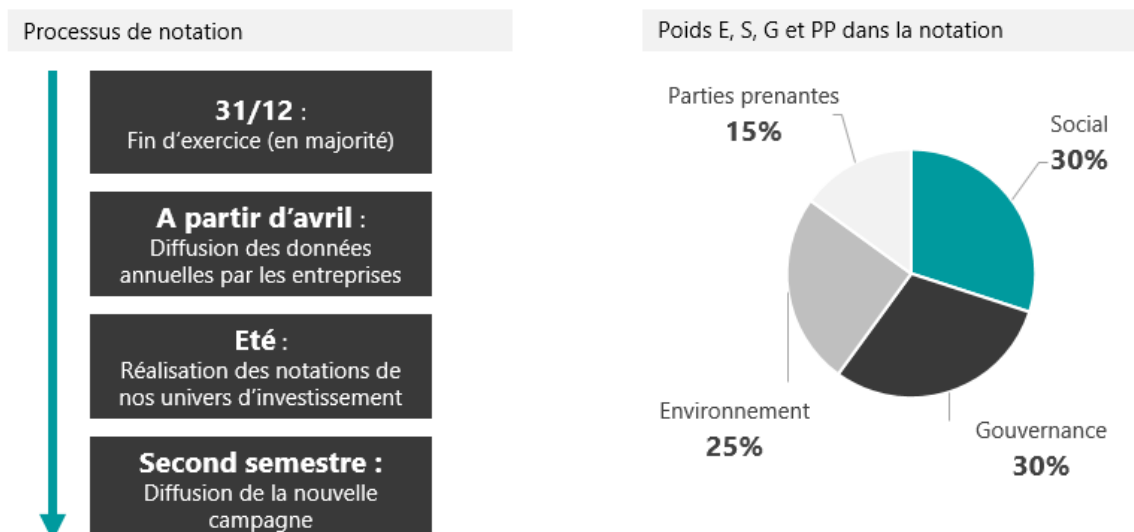
Présentation de la méthode

L'équipe de Gestion Collective de Talence Gestion a produit une campagne de notation extra-financière basée sur les données annuelles de près de 400 entreprises françaises et européennes. Les performances extra-financières de l'ensemble des entreprises dans lesquelles les gérants investissent ou souhaitent investir sont analysées et notées à travers la Méthode FED « Financement des Entreprises Durables ».

La Méthode FED « Financement des Entreprises Durables » est un outil propriétaire de suivi, d'analyse et de notation qui consiste à attribuer une notation extra-financière à chaque entreprise analysée selon 62 critères extra-financiers. Ces critères sont issus de sources d'informations extra-financières fournies par nos partenaires Ethifinance et Humpact ainsi que des fournisseurs de données de marché comme Bloomberg. Par ailleurs, les notations peuvent

être ajustées suite au contact avec les émetteurs et l'étude de documents publiés par ceux-ci (Document d'enregistrement universel, rapport annuel et rapport RSE).

Quatre thèmes sont analysés et évalués afin d'obtenir un score sur 100 points : Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes (détails disponibles dans notre Code de Transparence), selon la répartition ci-après.



Une part importante de notre méthodologie d'évaluation est liée aux critères sociaux et de gouvernance. En effet, ces facteurs humains essentiels sont au cœur de l'ADN de Talence Gestion, qui a bâti son développement sur une solide culture d'entreprise. Par ailleurs, la méthode FED accorde également une attention particulière vis-à-vis des critères environnementaux afin d'éviter le « greenwashing ». Des critères stricts ont été fixés (en particulier vis-à-vis de réduction de consommation d'énergie ou d'émissions nocives) qui visent à générer un bénéfice environnemental mesurable.

L'évaluation extra-financière des entreprises en portefeuille ou qui pourraient entrer dans la sélection des gérants est réalisée une fois par an.

Ce processus d'évaluation est la base de la politique d'engagement actionnarial de Talence Gestion car il permet aux gérants d'identifier les bonnes pratiques en matière de stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et les axes d'amélioration qui seront évoqués lors de prochains échanges avec les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Il est à noter que cette méthodologie complète l'analyse extra-financière d'Ethifinance, en particulier sur Talence Epargne Utile, et celle d'Humpact sur Talence Humpact Emploi France.

Détails sur l'analyse et les différents types de critères

Le degré de transparence de l'entreprise est le principal critère de mesure de notre notation interne. Par conséquent, si la société ne communique pas ou très peu d'informations concernant les critères extra-financiers intégrés dans la méthodologie, sa notation affichera par conséquent un mauvais score.

Deuxièmement, certains critères extra-financiers de la méthode cherchent à évaluer l'amélioration ou la réduction d'un indicateur. Ces indicateurs s'appuient sur les piliers de l'intentionnalité de l'impact permettant de démontrer la création d'un impact social et environnemental positif et mesurable. Par exemple, un des critères vise à mesurer les émissions de GES (scope 1 et 2). Le critère est validé si l'émetteur affiche des émissions de GES en baisse sur la période évaluée.

Le troisième type de critère analysé consiste à fixer un seuil plancher, déterminant pour la validation du critère. Ces seuils sont amenés à être revus chaque année par notre Comité Investisseur Responsable Interne. En effet, l'exigence extra-financière sur un domaine peut se durcir en fonction de l'évolution de réglementations nouvelles, de changement sociétaux et sociaux ou encore d'enjeux environnementaux. A titre d'exemple sur le sujet de la féminisation des instances dirigeantes pour cette année, un seuil de validité a été fixé à au moins 30% pour la proportion de femmes managers. Compte tenu des quelques améliorations observées en termes de parité hommes-femmes au sein des entreprises, et des nouvelles réglementations, il est fort probable que ce seuil soit revu à la hausse pour ne pas devenir obsolète dans les années à venir. Ainsi, une loi portée par la députée Marie-Pierre Rixain - Présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale – a été adoptée par le Parlement en décembre 2021. Elle vise à instaurer un seuil minimum de représentation de chaque sexe parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes (pour les entreprises de plus de mille salariés) d'au moins 30 % de femmes en 2027 et 40 % en 2030. Pour finir, certains critères analysés sont liés à l'existence ou non de dispositions spécifiques mises en place (par exemple, une politique de recyclage des déchets ou la prise en compte d'objectifs ESG dans la rémunération du management). Ce type de variables binaires analysées permet aux analystes ESG d'évaluer l'entreprise en fonction de sujets ESG et de définir le niveau de maturité de leur stratégie RSE.

Notation des émetteurs et implication dans la gestion

A partir des notations obtenues à l'issue du processus de notation lié à notre méthode interne nommée « Financement des Entreprises Durables », qui sont exprimées sur 100, une catégorie « FED » est attribuée pour chaque émetteur :

- Leader
- Avancé
- Limité

Ces évaluations reflètent la performance de l'émetteur tout en prenant en compte la taille de l'entreprise. En effet, il est à noter que les entreprises du segment des petites et moyennes capitalisations boursières n'ont pas toujours les moyens organisationnels de collecter, de formaliser et de publier des informations extra-financières. Ainsi, ces entreprises affichent généralement des notes dégradées - ne reflétant pas toujours la réalité de leur stratégie RSE - par rapport aux plus grandes capitalisations. Afin de tenir compte de ce biais de notation et de ne pas discriminer cette classe d'actifs, le facteur taille est pris en compte dans l'évaluation finale des émetteurs. Ainsi, les entreprises analysées sont séparées en 2 groupes : les entreprises de moins de 1 milliard de capitalisation boursière et les autres.

Notations (moins de 1Mds de CapB)	Notations (plus de 1Mds de CapB)	Catégorie « FED »	Caractéristiques de ces sociétés
60 et plus	65 et plus	Leader	Entreprises durables et matures très avancées dans la prise en compte des enjeux ESG et Parties Prenantes (PP)
Entre 59 et 25	Entre 64 et 36	Avancé	Entreprises ayant entrepris une démarche de développement durable volontaire, avec une prise en compte des enjeux ESG et PP encore partielle
Moins de 25	Moins de 36	Limité	Entreprises en retard dans la prise en compte des enjeux ESG et PP

Cette méthode FED permet aux gérants de favoriser les entreprises durables. L'identification des entreprises ayant mis en place les meilleures politiques RSE permet ainsi aux gérants de mettre en place une stratégie d'investissement ou de financement à impact. Elle vise à accélérer la transformation durable de l'économie réelle par les entreprises cotées dans lesquelles ils investissent.

Cette méthode FED permet également de limiter les entreprises qui prennent peu ou ne prennent pas en compte les enjeux ESG et PP. Par leur faible maturité, ces dernières sont catégorisées de « Limitées » car elles pourraient conduire à des externalités négatives (pollution excessive, érosion de la biodiversité, discriminations d'une population, ...) qui vont à l'encontre de la recherche d'impact de notre philosophie d'investisseur responsable.

Plusieurs règles de pondération vont ainsi intégrer le process d'investissement de la Gestion Collective. Tout d'abord, afin d'encadrer le risque extra-financier, le poids de l'ensemble des entreprises catégorisées « Limitées » par notre méthode FED est limité à 20%. Par ailleurs, lorsque le poids au sein du portefeuille d'une entreprise « Limitée » excède 2%, l'équipe de gestion déclenchera une analyse plus approfondie des facteurs qui expliquent cette faible notation afin d'ouvrir une démarche d'engagement avec l'émetteur.

4.1.2 Méthode d'analyse et de notation d'EthiFinance

Le dispositif d'analyse et d'évaluation des entreprises qui s'applique au fonds Talence Epargne Utile est fondé sur le référentiel de l'agence de notation EthiFinance couvrant plus de 150

critères d'analyse répartis en 4 thèmes : Gouvernance, Social, Environnement, Parties Prenantes externes (clients et fournisseurs).

Ces 150 critères d'analyse permettent d'appréhender de manière complète chacune des entreprises. Le résultat final de la notation est déterminé sur 100 et la note la plus élevée représente la société ayant eu les meilleurs résultats dans son engagement ESG. La transparence de l'information est clé. La méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG et les critères retenus et notés sont revus tous les ans.

4.1.3 Méthode d'analyse et de notation d'Humpact

Le dispositif d'analyse et d'évaluation des entreprises qui s'applique au fonds Talence Humpact Emploi France est fondé sur le référentiel de l'agence de notation Humpact couvrant plus de 130 critères d'analyse répartis en 4 thèmes :

- Création d'emplois en France ;
- Création d'emplois et politiques sociales selon les catégories spécifiques considérées comme prioritaires et à fort enjeu social et sociétal (les seniors, les jeunes et les PSH - Personnes en Situation de Handicap) ;
- Qualité des politiques RH avec des critères liés à des sujets tels que la parité femmes-hommes, la qualité de l'emploi, le partage de la valeur ou encore la transparence de l'information ;
- Contributions sociétales avec des points bonus en matière d'Objectifs de développement durable (ODDs), de diversité ou encore d'achats responsables.

Le Score EMPLOI d'Humpact allie une analyse quantitative de l'impact des entreprises sur l'emploi (données mesurées et chiffrées) et une analyse qualitative des politiques sociales des entreprises réalisées à partir des documents de référence et documents d'enregistrement universel. La méthodologie de notation, disponible à la demande, détaille la notation des entreprises de l'univers d'investissement du fonds.

4.1.4 Suivi et traitement des controverses

Avec l'appui de ces partenaires spécialisés dans l'analyse extra-financière, Talence Gestion a mis en place un process rigoureux de détection, d'évaluation et de suivi des controverses ESG. Est qualifié de « Controverse ESG » tout événement et/ou élément de la vie de l'entreprise, qui semble, selon Talence Gestion, non-conforme aux bonnes pratiques sur un ou plusieurs aspects extra-financiers.

Le process mis en place permet d'adapter la gestion et le suivi de la controverse en fonction de la gravité de cette dernière. Dès lors, qu'une controverse est jugée suffisamment sérieuse, nous engageons un dialogue ciblé et pragmatique avec l'entreprise concernée. L'objectif de cette démarche est, dans le meilleur des cas, d'obtenir de l'entreprise des réponses satisfaisantes et/ou une modification de ses comportements jugés contraires aux bonnes pratiques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Le respect de la procédure de suivi des controverses est effectué par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de Talence Gestion.

Par ailleurs, appliqué à l'ensemble de la couverture de la Gestion Collective, l'équipe de gestion tend à renforcer son dispositif de veille sur les controverses qui pourrait impacter les émetteurs non suivis par nos partenaires extra-financiers. A noter, qu'une majorité des positions en titres vifs au sein de la Gestion Privée sont couverts par la Gestion Collective, permettant une éventuelle action commune de dialogue avec l'émetteur.

Notre procédure de suivi des controverses est composée de plusieurs étapes :

Identifier

Deux partenaires spécialisés dans l'analyse extra-financière des entreprises cotées travaillent en collaboration avec l'équipe de gestion pour identifier, suivre et évaluer les potentielles controverses des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis : EthiFinance et Humpact.

Lors de chaque Comité Collégial en présence des équipes d'EthiFinance les équipes de gestion de Talence Gestion et d'analyse extra-financière de l'agence de notation en lien avec le fonds font le point sur les controverses identifiées sur les valeurs en portefeuille. Ces controverses sont classées en fonction de leur gravité estimée par les membres du Comité.

Evaluer et décider

En plus de la veille effectuée en interne, les partenaires de Talence Gestion communiquent les éléments relatifs aux controverses identifiées aux membres des Comité de Gestion. Ces derniers évaluent la controverse et déterminent le niveau de gravité de chacune de ces controverses.

A chacun de ces niveaux correspond une démarche et une réponse graduelle pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la société en portefeuille.

Suivi et traitement spécifiques au fonds Talence Epargne Utile

Pour les controverses ESG et de Parties Prenantes identifiées par l'agence EthiFinance, les niveaux sont les suivants : « Faible », « Limité », « Significatif », « Fort » et « Critique ».

En cas de controverse, la société concernée est mise sous surveillance. Le titre est conservé dans le portefeuille. La controverse est suivie activement et une mise à jour est faite lors de chaque Comité, notamment afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux qui justifieraient de revoir à la hausse le niveau de gravité de cette controverse.

En cas de controverse d'un niveau « Fort » : Talence Gestion lance une procédure d'engagement. Son objectif est de pouvoir dialoguer avec l'entreprise afin d'estimer au mieux l'étendue et la pertinence des mesures correctives qu'elle met en œuvre. Les principales étapes de cette procédure sont les suivantes :

- Envoi d'une lettre d'engagement à la société en portefeuille concernée ;
- En cas d'absence de réponse sous 1 mois, le Comité décide ou non de l'envoi d'une seconde lettre, indiquant notamment à l'entreprise qu'elle risque l'exclusion ;
- En cas d'absence de réponse à la deuxième lettre et/ou dialogue sous un délai de 2 mois, le Comité statue du maintien ou non de la société. En cas d'exclusion, l'émetteur reçoit une lettre d'information lui explicitant sa sortie du fonds.

En cas de controverse d'un niveau « Critique » : le Comité acte l'exclusion de la société du portefeuille après communication d'une lettre d'information à l'entreprise.

Suivi et traitement spécifiques au fonds Talence Humpact Emploi France

Pour les controverses sociales identifiées (telles qu'un plan de sauvegarde de l'emploi ou des accusations de comportement négatif : sexisme, harcèlement, etc.) par l'agence Humpact, différents types de controverses existent : « Majeur », « Mineur ». De plus, certaines entreprises sont mises « sous-surveillance » si l'analyste identifie un évènement négatif susceptible d'intervenir dans les prochains mois. L'équipe passera ainsi l'entreprise sous controverse. Depuis la création du fonds Talence Humpact Emploi France en juillet 2020, les plans sociaux sont relevés par Humpact. La méthode d'appréciation et d'intégration dans le score est la suivante pour chaque cas :

Plans sociaux et restructuration d'effectif

Les plans sociaux ont été nombreux avec la crise sanitaire. Humpact a créé un référentiel permettant d'apprécier un plan social et ajuster les notations des sociétés.

Voici les différentes étapes à l'intégration du plan social dans le score :

- Relève de l'annonce du plan social et des effectifs concernés et classification des effectifs concernés selon 3 types : licenciements, départs volontaires, autres (réorganisation, accord de performance collective) ;
- Evaluation qualitative du plan social selon les critères suivants : niveau d'annonce du plan (en cours, terminé), contexte justifiant ou non un plan social et temporalité du plan (court terme, moyen terme, long terme), mise en place d'un dialogue constructif avec les syndicats, discours tenu par l'entreprise mettant en avant l'importance du capital humain, suppression ou réduction des dividendes durant l'année du plan social, niveau d'efforts consentis par l'entreprise (nul, intermédiaire, exemplaire), estimation future (non disponible, amélioration, dépréciation) ;
- Calcul automatique du score de dépréciation selon l'évaluation qualitative et les effectifs concernés ;
- Application de la dépréciation sur le score final de la société (sur 5 étoiles) ;
- Surveillance continue du plan social et réajustements selon les différents signaux et articles publiés ;
- Clôture du plan social effective au moment du signalement.

Controverses sociales

Les controverses « Mineures » ne font l'objet d'aucune modification du Score Emploi. En revanche, la succession de controverses mineures peut néanmoins aboutir à une controverse « Majeure ».

Les controverses « Majeures » ont un impact négatif sur le Score Emploi de l'entreprise concernée. Étant donné la diversité des controverses possibles, l'analyste doit construire une analyse spécifique à chaque controverse et déterminer l'impact final selon des critères clés pour l'évaluer.

Par la suite, une controverse « Majeure » peut aboutir à :

- La mise en place d'un dialogue avec l'entreprise pour comprendre la controverse, et ;
- L'exclusion de la société du fonds duquel elle fait partie (aucune société concernée à ce jour).

4.2. Nos exclusions normatives et sectorielles

Talence Gestion a publié une stratégie d'exclusion pour l'ensemble de ses investissements, c'est-à-dire sur le périmètre Gestion Privée et Gestion Collective. C'est pourquoi, nous tempérons nos décisions au sein de notre politique d'exclusion, qui doivent cependant être suffisamment marquées pour soutenir et accélérer les transitions actuelles. Ainsi certains émetteurs proches de l'exclusion sont suivis dans le temps nous permettant le cas échéant de durcir notre politique d'exclusion selon les critères concernés.

Deux types d'exclusions sont à distinguer :

- Premièrement, nous qualifions de normatives les exclusions qui découlent du non-respect de normes internationales telles que les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Ainsi, nous actons l'exclusion sur l'ensemble des investissements de Talence Gestion de plusieurs sociétés, comme par exemple Bayer ou Rio Tinto.

- Deuxièmement, les exclusions dites sectorielles sont segmentées en 3 parties :

- Les sociétés **productrices de tabac** au sein de notre univers d'investissement, que nous excluons ;
- Les sociétés exposées au **secteur de l'armement militaire controversé** (mines anti-personnel - Ottawa (1997) -, armes à sous-munitions - Oslo (2008), armes chimiques, uranium appauvri et phosphore blanc) ;
- Les sociétés du **secteur de l'énergie dont les profits tirés du charbon** sont supérieurs à 20% (exploitants des mines de charbon, producteur d'énergie) et **les sociétés dont les profits tirés du pétrole et gaz non conventionnel sont supérieurs à 5%**. Par ailleurs, nous suivons et engageons des acteurs dont l'intensité carbone est élevée, à l'image de l'exploitant de centrale à biomasse Albioma, qui s'engage à poursuivre sa transition complète à horizon 2025.

Ces exclusions sectorielles s'appliquent sur l'ensemble de nos activités d'investissement dès 2022 - Gestion Collective et Gestion Privée. Plus précisément pour le périmètre Gestion Privée qui détient historiquement - pour le compte de clients - certaines sociétés qui figurent dans la liste de ces secteurs désormais exclus, notre politique d'exclusion n'impose pas la cession de ces lignes mais contraint désormais de nouveaux achats.

Plus spécifiquement sur Talence Epargne Utile, certains secteurs d'activité sont cependant exclus conformément aux lois françaises du 08/07/1998 et du 20/07/2002 tels que ceux qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial.

4.3. Impacts et reporting

Reporting

Le reporting ESG des critères extra-financiers est le premier pilier de la gestion et de l'investissement responsables, qui se doivent d'être transparents. En plus de l'évaluation des portefeuilles et des titres détenus par nos clients, Talence Gestion assure un suivi des indicateurs extra-financiers de ses fonds responsables.

Premièrement, le profil extra-financier des portefeuilles Talence Euromidcap, Talence Sélection PME, Talence Humpact Emploi France et Horizon Leaders Europe, selon la Méthode FED sera communiqué. Nous détaillerons également la notation pour chacun des 4 thèmes. Afin que cette notation soit pertinente, nous comparerons le profil de notation du fonds avec celui de leurs indices de référence respectifs (disposant d'un taux de couverture supérieur à 90% de la capitalisation boursière). Par ailleurs, cette notion relative sera à mettre en parallèle avec le taux de disponibilité de l'information, notamment sur le segment des petites et moyennes capitalisations ou l'information extra-financière est moins répandue et standardisée.

Ces notations seront rassemblées dans notre Rapport ESG, publié chaque année, avec un point spécifique sur les principaux contributeurs et détracteurs à la performance extra-financière du portefeuille.

Les reportings mensuels de nos fonds responsables sont également pour l'équipe de Gestion Collective l'occasion de mettre en avant une valeur détenue en portefeuille et de préciser ses initiatives responsables et certains critères du référentiel de notation sur lesquels elle se distingue tout particulièrement.

5 Nos engagements d'investisseur responsable

Notre démarche d'engagement se caractérise par un dialogue proactif avec les émetteurs et notre participation aux Assemblées Générales des entreprises via l'exercice de nos droits de vote. Ces initiatives visent à influencer le comportement des entreprises pour une meilleure prise en compte des enjeux ESG dans leur stratégie de développement.

Nous publions un rapport d'engagement sur le périmètre global de Talence Gestion de manière annuelle.

Par ailleurs, nous publions spécifiquement pour nos fonds responsables Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France des rapports d'impact chaque année.

5.1. Politique de vote

5.1.1 Au niveau de la Gestion Collective

Talence Gestion, en tant que société de gestion indépendante et promoteur de l'investissement socialement responsable, est attentive à la prise en compte des aspects liés à l'environnement, au social, à la gouvernance et au respect des parties prenantes.

Pour 2021, la politique de vote pour la Gestion Collective de Talence Gestion a respecté strictement les règles suivantes : l'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises détenues en portefeuille dès que la société de gestion, au travers des OPC qu'elle gère, détient au moins 1% du capital au 31 décembre 2020 ou des droits de vote d'une société et/ou que la ligne tous OPC confondus représente au moins 1% du total des actifs de la Gestion Collective au 31 décembre 2020.

Nous avons pour ambition d'étendre notre périmètre de votes aux Assemblées Générales en 2022. Ainsi nous avons pour volonté de réduire les seuils de notre politique de vote et d'exercer ainsi nos votes pour toutes les sociétés françaises en portefeuille dès lors que la société de gestion, au travers des OPC qu'elle gère, détient au moins 0,50% du capital ou des droits de vote d'une société au 1^{er} mars de l'exercice en cours et/ou que la ligne tous OPC confondus représente au moins 0,50% du total des actifs de la Gestion Collective au 1^{er} mars de l'exercice en cours. Selon notre conservation au 31 décembre 2021, ces nouveaux seuils augmenteront notre périmètre de droit de vote en nombre de sociétés de près de 28%, représentant plus de 69,3% des positions « action » de la Gestion Collective (contre 43,0% pour l'année 2021).

A priori, compte tenu de notre connaissance et du suivi opéré sur les sociétés sous-jacentes, dans l'ensemble, les projets de résolutions des Assemblées Générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Une vigilance particulière est apportée par Talence Gestion aux dispositions concernant :

- la modification des statuts ;
- l'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- la nomination et la révocation des organes sociaux ;
- les conventions dites "réglementées" ;
- les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- la désignation des Commissaires aux comptes ;
- les enjeux du développement durable.

Plus précisément, Talence Gestion se réserve le droit de s'opposer aux mesures allant à l'encontre des thèmes suivants :

Relatif au Conseil d'administration :

- transparence et accessibilité des documents concernant la nomination, le renouvellement et le nombre de ses membres, et la durée des mandats de ceux-ci ;
- respect du seuil de membres indépendants en son sein ;
- approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou est difficilement accessible.

A titre informatif, Talence Gestion est attentive et vote en faveur de la représentation des salariés au Conseil d'administration et en faveur de l'actionnariat salarié.

Dix ans après la loi Copé-Zimmermann, Talence Gestion est également attentive au respect du quota de 40% de femmes dans les Conseils d'administration, étant convaincue des bénéfices d'une diversité dans un Conseil d'administration. Ainsi, pour les entreprises ne respectant pas encore ce seuil, Talence Gestion vote systématiquement pour la nomination de nouvelles femmes administratrices et contre la nomination de nouveaux administrateurs ou la réélection d'administrateurs hommes.

Relatif à la politique de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux exécutifs :

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs doit faire l'objet de la meilleure transparence.

Les objectifs à atteindre et les modalités définies par le Conseil d'administration, de cette rémunération doivent être clairs et intelligibles pour l'actionnaire et également être déclarés chaque année dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La rémunération variable doit dépendre de l'évaluation d'indicateurs de performance définis au préalable, en lien avec la stratégie de l'entreprise (critères financiers et extra-financiers).

Enfin, Talence Gestion peut s'opposer à toute résolution qui donne l'effet d'attribuer gratuitement des actions sans avoir détaillé les conditions de performance et la méthode de calcul appliquée.

Relatif aux opérations capitalistiques :

- toute forme d'augmentation de capital sans Droits Préférentiels de Souscription (DPS) ou sans délai de priorité ;
- augmentation de capital en cas d'une Offre Publique d'Achat (OPA) et autres mesures anti-OPA.

Talence Gestion vote favorablement à toute forme d'augmentation de capital sans DPS au profit des membres du personnel salariés et/ou de certains mandataires sociaux de la société. En effet, Talence Gestion est particulièrement attachée aux dispositifs mis en place par les entreprises pour favoriser un partage élargi et juste de la valeur (en particulier au profit des salariés).

Pour la défense des actionnaires minoritaires que sont indirectement les porteurs de parts et actionnaires des OPC de Talence Gestion, la société se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

Principes de votes relatifs aux enjeux de développement durable :

Talence Gestion, en tant que promoteur des placements responsables et signataire des PRI, considère que l'exercice des droits de vote permet d'engager les entreprises vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans leur stratégie de développement.

Ainsi, Talence Gestion est attachée à voter pour les résolutions qui s'inscrivent dans le cadre d'une politique climat des entreprises cohérente, concertée et ambitieuse, à l'image de la pratique " Say on climate ". Talence Gestion soutient l'initiative lancée par le Forum pour

l'Investissement Responsable qui vise à inscrire des résolutions climatiques (stratégie climat et mise en œuvre de cette stratégie) à l'ordre du jour des Assemblées générales annuelles. Pour les entreprises fortement émettrices de gaz à effet de serre, Talence Gestion est favorable aux résolutions en matière de climat soumises chaque année au vote des actionnaires.

Par ailleurs, Talence Gestion est favorable à une intégration de critères précis et ambitieux liés à la performance environnementale (exemple : réduction de l'émission des gaz à effet de serre) et sociale (exemple : création d'emploi) dans la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Pour cela, l'entreprise doit s'appuyer sur les indicateurs clés de performance issue de sa stratégie de développement durable.

En termes de résolutions externes (émanant d'actionnaires minoritaires), Talence Gestion se donne la possibilité d'inscrire une résolution à l'ordre du jour d'une Assemblée générale avec d'autres sociétés de gestion ayant les mêmes objectifs environnementaux et sociaux. Enfin, le vote pour une résolution proposée par des actionnaires minoritaires lorsque l'équipe de gestion juge la pertinence et le réalisme de la demande avec les enjeux sectoriels de la société.

En outre, Talence Gestion peut s'appuyer sur les avis de l'Association Française de la Gestion (AFG) portant sur les résolutions des Assemblées générales des sociétés du SBF 120. Dans le cadre de son programme de veille, l'AFG publie les résolutions considérées comme contraires au Code de gouvernance d'entreprise. L'équipe de gestion est ainsi amenée à suivre les recommandations de l'AFG.

5.1.2 Spécifiques au fonds Talence Epargne Utile

Dans le cadre de la réalisation de la notation ESG des valeurs du fonds Talence Epargne Utile, la société de gestion a choisi d'être assistée d'une société de recherche et d'analyse spécialisée dans le suivi et l'évaluation ESG des PME et ETI, la société Ethifinance, agence d'analyse et de conseil extra-financiers.

Talence Gestion pourra solliciter Ethifinance dans le cadre de son analyse extra-financière pour juger au cas par cas des différentes résolutions et se réserve le droit de s'opposer à toute mesure permanente ou occasionnelle allant à l'encontre des enjeux ESG et du respect des parties prenantes.

L'équipe de gestion du fonds oriente sa politique de vote de façon à ce que les résolutions, en matières :

- d'environnement, réduisent les impacts environnementaux défavorables ;
- sociale et de respect des parties prenantes, favorisent les intérêts des salariés de l'entreprise, l'équilibre femmes-hommes et la transparence de l'information ;
- de gouvernance, respectent le degré d'indépendance du Conseil d'administration et les seuils réglementaires minimaux prévus par la loi.

5.1.3 Spécifiques au fonds Talence Humpact Emploi France

Le fonds intègre une dimension sociale en amont du processus d'investissement traditionnel de la société de gestion.

L'équipe de gestion de Talence Humpact Emploi France oriente sa politique de vote de façon à ce que les résolutions, en matières :

- sociale et de respect des parties prenantes, favorisent les intérêts des salariés de l'entreprise, l'équilibre hommes-femmes et la transparence de l'information ;
- de gouvernance, respectent le degré d'indépendance du Conseil d'administration et les seuils réglementaires minimaux prévus par la loi ;
- d'environnement, réduisent les impacts environnementaux défavorables.

Par ailleurs, l'équipe de gestion de Talence Humpact Emploi France attache une importance particulière aux résolutions relatives à la politique sociale des sociétés en portefeuille. Les entreprises dans lesquelles le fonds est investi sont ainsi invitées à mettre en place une politique de répartition de la valeur (dispositifs de partage de la valeur tels que la participation, l'intéressement et l'actionnariat salarié) et une juste rémunération entre les dirigeants, les salariés et les actionnaires, alignée avec la performance de l'entreprise.

En termes de politique de diversité, l'équipe de gestion attache également une importance particulière à la composition du Conseil d'administration notamment sur les sujets de complémentarité et d'indépendance, en termes de proportion de femmes et de représentation des salariés et des salariés actionnaires.

5.2. Dialogue actionnarial

5.2.1 Dialogue régulier

Reconnus pour la qualité de leur gestion de type « Stock-picking », les gérants de l'équipe de Gestion Collective rencontrent le management de toutes les entreprises dans lesquelles ils ont investis ou envisagent d'investir au moins une fois par an.

Ces réunions sont l'opportunité pour les gérants d'interroger la Direction de l'entreprise cotée sur sa stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et les actions mises en œuvre afin de créer de la valeur durablement et de la partager. Convaincus que les enjeux de développement durable permettent de prévenir ou d'atténuer des risques et ont donc ainsi un lien avec la pérennité des modèles économiques de ces entreprises, les gérants sont particulièrement attentifs aux informations relatives aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, management et collaborateurs, fournisseurs, clients, collectivités territoriales, etc.)

Ces échanges directs avec les équipes de Direction et en charge de la politique RSE de l'entreprise donnent aux gérants une vision précise de la prise en compte et des moyens mis en œuvre par l'entreprise vis-à-vis des enjeux ESG.

5.2.2 Dialogue ciblé avec les entreprises

Lors d'une réunion investisseurs ou au cours de l'année par un contact mail ou téléphonique, le gérant peut aborder des thématiques précises identifiées en amont par l'analyse extra-financière de l'équipe de Gestion Collective au travers de sa méthode d'analyse et de notation FED (pour Financement des Entreprises Durables).

Ces dialogues ciblés sont organisés lorsque l'équipe de gestion identifie une controverse ou un potentiel important d'amélioration de leur performance ESG sur un ou plusieurs critères extra-financiers.

EXEMPLES DE DIALOGUES CIBLES

Talence Epargne Utile

Parmi nos dernières actions en termes de dialogue régulier, nous pouvons citer Chargeurs. Nous avons abordé le thème de la préservation de la biodiversité (Environnement), et notamment les progrès réalisés dans le traitement de leurs effluents à travers des lagons sur le site de Lanas Trinidad en Uruguay. Nous saluons également la réduction de l'impact environnemental de la logistique avec le développement de la gestion complète du cycle de vie des produits. Parmi les axes d'amélioration, nous avons pu identifier quelques points concernant l'éthique des affaires (thème Gouvernance et respect des Parties prenantes) qui seront à nouveau évalués lors de notre prochaine rencontre.

Dans le cadre d'un dialogue ciblé, nous pouvons également citer notre démarche d'engagement auprès de Korian et LNA Santé, dans le secteur des EHPAD. Le secteur fait l'objet de risques d'exposition à des controverses, tels que les conditions de travail du personnel et les qualités de soins, dans un contexte de vieillissement de la population et des refontes de modèles de prise en charge des soins. Les questions adressées à l'entreprise ont porté sur trois grands domaines : suivi et évolution des indicateurs sociaux, conditions de travail des employés, et mission sociétale et perspectives de développement du Groupe. Dans le cas de Korian, nous avons pu constater l'amélioration de la transparence sur ces sujets et la prise en compte plus forte dans la responsabilité sociétale du Groupe : contribuer au « bien vieillir ». Notre contact avec le DRH et la Responsable de la RSE au sein du Groupe nous a permis de confirmer ces tendances.

Talence Humpact Emploi France

Enfin, début juin 2021, Humpact a démarré pour Talence Gestion un dialogue ciblé avec l'entreprise Sanofi. La démarche est toujours en cours. L'étude d'engagement concerne la thématique de l'emploi en général et vise à connaître le positionnement de l'entreprise à la suite de ses récentes annonces (menaçant en particulier plus de 300 postes en recherche et développement) et plus largement de réorientation stratégique (2019).

Un entretien a été tenu avec 3 salariés chez Sanofi (issus des départements Relations Humaines, Relations Investisseurs et ESG performance). Nous tirons 2 enseignements de ce dialogue ciblé : la diminution des effectifs de R&D est liée à une volonté de Sanofi de concentrer cette activité stratégique sur l'expertise américaine. Hormis des développements sur l'oncologie notamment, la R&D en France n'a pas vocation à évoluer.

La hausse des effectifs de production, principalement sur des profils BAC+2/+3, a compensé les départs en R&D et de nouvelles hausses à moyen terme sont envisagées.

En conclusion, malgré le désinvestissement en R&D de Sanofi, le groupe reste un acteur important pour l'emploi, principalement grâce à l'intégration de nombreuses personnes moins qualifiées. De plus, ses nouvelles actions pour les jeunes démontrent sa volonté d'intégrer et former des jeunes de tous les horizons (jeunes issus des quartiers prioritaires). En revanche, l'agence Humpact et l'équipe de Talence Gestion entendent entretenir un suivi étroit de Sanofi notamment sur les effectifs « Production » compte tenu de leur nature cyclique.

5.2.3 Engagement collaboratif

L'engagement actionnarial collaboratif consiste à dialoguer, via des campagnes d'engagement sur des thématiques variées, avec des entreprises afin de faire progresser leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Les thématiques sont définies en fonction des priorités d'engagement définies par un groupement d'investisseurs.

Avec l'appui de son partenaire Ethifinance, l'engagement collaboratif permet de mettre l'accent sur l'amélioration des politiques et pratiques des entreprises et la diffusion de bonnes pratiques. Talence Gestion a ratifié la démarche d'engagement collectif, lancée fin 2020, sous la marque Engagement for Progress (E4P).

Retrouvez l'annonce du lancement du service d'engagement collectif suivant ce lien ([Lien vers le communiqué de presse](#)), intégrant une citation de Julien Fauvel, associé gérant OPCVM chez Talence Gestion.

EXEMPLES D'ENGAGEMENTS COLLABORATIFS

TALENCE EPARGNE UTILE

Au cours du 4^{ème} trimestre 2020, nous avons participé avec E4P « Engagement for Progress », pôle engagement d'Ethifinance, à une démarche d'engagement collaboratif sur le thème de la **biodiversité au sein du secteur de l'immobilier**. De récentes études sur l'état de la biodiversité ont révélé une dégradation accélérée des écosystèmes et un taux d'extinction d'espèces inédit. En effet, le secteur de l'immobilier a un impact important sur la biodiversité (participation à l'artificialisation des sols par exemple), il dispose d'importants levier d'amélioration en vue de préserver la biodiversité, à chaque étape du cycle de vie d'un bâtiment. La prise en compte de la biodiversité représente ainsi un défi majeur pour les entreprises et les investisseurs.

Nous avons démarché **Kaufman & Broad** et **Covivio**, au sein du secteur Immobilier. Il est à noter que ces 2 sociétés n'exercent pas les mêmes activités. Cette étude a permis de mettre en lumière deux niveaux de maturités différents : des acteurs très avancés où la

protection de l'environnement est un pilier de leur politique RSE, et ceux limités, en phase d'identification des impacts et qui mettent en place des mesures pour les limiter.

En synthèse, Kaufman & Broad prend en compte les enjeux liés à l'érosion de la biodiversité, qui en revanche ne fait pas partie de la cartographie des risques et constitue l'un des forts axes d'amélioration. Quant à Covivio, le Groupe est avancé : il prend en compte l'impact sur la biodiversité en amont des projets, dans l'extraction des matières premières et la fabrication des matériaux de construction. Covivio réfléchit à la mise en place du concept de "biodiversité positive" et se positionne ainsi parmi les foncières européennes les plus respectueuses de la biodiversité.

Enfin, nous nous sommes engagés dans une nouvelle initiative d'engagement collaboratif avec E4P au cours de l'année 2021 dans le domaine de l'agroalimentaire et l'impact environnemental et social des chaînes d'approvisionnement de ce secteur. Ce dialogue nous a permis d'engager deux acteurs incontournables du secteur agroalimentaire en France : LDC et Fleury Michon.

5.2.4 Finance for Tomorrow

Par ailleurs, nous avons rejoint la coalition « InvestorForAJustTransition » portée par Finance for Tomorrow », une branche de Paris EUROPLACE. Cette coalition d'engagement autour de la transition juste a pour objectif de promouvoir une transition socialement acceptable vers des économies bas carbone.

L'équipe de Talence Gestion participera à des campagnes d'engagement menées auprès des entreprises cotées visant à les encourager à intégrer toutes les dimensions de la Transition Juste à leurs stratégies et promouvoir les bonnes pratiques.

La Transition Juste vise à minimiser les retombées sociales négatives de la transition vers des modèles économiques durables, tout en maximisant les aspects positifs d'une telle transition. En effet, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de limiter le réchauffement climatique, tous les secteurs économiques sont amenés à traverser d'importantes restructurations. Celles-ci auront des implications sociales majeures pour tous types de parties prenantes : les travailleurs, les consommateurs, les communautés locales, et la société civile dans son ensemble. Cette coalition entend ainsi rendre socialement acceptable la transition vers des économies bas-carbone.

L'engagement pourrait se faire de manière sectorielle en ciblant en priorité les secteurs les plus impactés par la transition (les transports, le bâtiment, l'énergie, la gestion de l'eau et des déchets). Des thèmes tels que la réhabilitation de sites industriels, la reconversion des travailleurs, les relations avec les communautés locales sont communs à plusieurs secteurs et pourront servir de base de discussion avec les entreprises.

5.3. Signature PRI

Début 2021, nous avons officialisé notre démarche d'investisseur responsable en signant les PRI. Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) ont été mis au point par un groupe

international d'investisseurs institutionnels et parrainés par l'ONU, en écho à l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Plus de dix ans après sa création, Talence Gestion est fière d'affirmer son statut d'investisseur responsable en ratifiant ces principes à dimension internationale.

Concrètement, la signature des PRI implique la prise en compte de critères extra-financiers sur plus de la moitié des encours gérés par la société de gestion.

Le déploiement de cette démarche d'investisseur responsable et du bon respect du cahier des charges des PRI sera mené par le Comité Investisseur Responsable Interne.

5.4. Notre engagement au service d'un partage élargi de la valeur

Convaincus que le capital humain est un facteur déterminant de la croissance d'une entreprise, les fondateurs de Talence Gestion ont souhaité ouvrir le capital de l'entreprise à chaque collaborateur dès 2015. Avec cette initiative visant à les associer à la réussite de l'entreprise, la quasi-totalité des collaborateurs sont actionnaires et représentent désormais collectivement 20% du capital de Talence Gestion.

A l'image du fonds Talence Humpact Emploi France qui investit dans des entreprises françaises vertueuses en matière de politique sociale, Talence Gestion est particulièrement engagée sur les enjeux sociaux en entreprise.

Au cours de l'année 2021, Talence Gestion a été à l'initiative d'une Commission « Partage de la valeur » au sein de l'organisation patronale et le mouvement d'influence ETHIC (regroupant plus de 300 entreprises en France). Cette Commission présidée par Didier Demeestère, Président de Talence Gestion, a pour vocation de promouvoir un partage élargi et plus juste de la valeur en entreprise. A l'occasion de cette Commission, Talence Gestion a financé une revue de la littérature académique sur l'impact de l'actionnariat salarié au sein des entreprises.

5.5. Notre soutien solidaire pour favoriser l'insertion par l'activité économique

Selon l'article L5132-1 du Code du travail, « L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires. »

Ainsi, Talence Gestion a choisi de favoriser l'insertion par l'emploi afin de lutter contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté. Talence Gestion apporte depuis plus de 7 ans son soutien à des associations et fondations - sélectionnées par ses collaborateurs - qui favorisent l'insertion sociale et professionnelle des populations les plus fragiles.

Voici quelques initiatives en faveur du lien social, de l'éducation et l'emploi :



L'association **Solidarité Migrants Entrepreneurs (SME)** a pour vocation de favoriser, aider, soutenir et assister des personnes migrantes souhaitant créer une entreprise, ou ayant un projet entrepreneurial, ou souhaitant accéder à l'emploi de façon indépendante.



La fondation **Apprentis d'Auteuil**, reconnue d'utilité publique, œuvre depuis plus de 150 ans pour former et éduquer les jeunes en difficultés.



La Cordée est une école associative du réseau national « Espérance banlieues » implantée à Roubaix qui œuvre pour l'avenir des enfants, l'épanouissement de la ville et de notre société.

6 Conclusion et perspectives

Cette charte traduit l'ambition de Talence Gestion d'être un investisseur responsable dans toutes ses dimensions, sociales, économiques et environnementale. L'ensemble des principes décrits s'inscrivent dans une démarche de progrès continu et sont appelés à s'enrichir. Talence Gestion s'emploie ainsi activement à soutenir et promouvoir les bonnes pratiques ESG vertueuses mises en œuvre par les entreprises dans lesquelles ses gérants investissent. Cette démarche vise également les investissements responsables dans leur globalité auprès de ses clients privés et institutionnels.

En vue du déploiement de sa stratégie d'investisseur responsable, le Comité Investisseur Responsable Interne aura notamment pour objectif prioritaire d'élargir la mise en application de sa Méthode FED au sein de ses processus de gestion.

L'investissement responsable s'est imposé comme un axe important dans le processus de gestion de Talence Gestion. Avec son fonds ISR Talence Epargne Utile, investi dans les petites et moyennes entreprises cotées « responsables » lancé en 2016, Talence Gestion fait figure de pionnier sur sa classe d'actifs phare. Plus récemment, la Gestion Collective a lancé un fonds qualifié d'Investissement Durable, conformément à l'article 9 du Règlement Disclosure SFDR. Ce fonds ISR à impact sur la thématique sur l'emploi en France, Talence Humpact Emploi France, recherche en effet un impact positif sur la création d'emplois en France et les politiques sociales mises en œuvre par les entreprises en portefeuille.

Talence Gestion entend poursuivre la montée en puissance de l'approche extra-financière sur le reste de sa gamme de fonds afin d'afficher plus de 80% des encours de la Gestion Collective alignés aux articles 8 ou 9 à horizon 2022.

Enfin, en tant qu'investisseur de long terme, la prise en compte des sujets environnementaux comme la protection de l'environnement et de l'usage modéré des ressources naturelles dans la politique d'investissement de Talence Gestion est primordiale. Ces enjeux ont été évoqués durant la COP 26 organisée à Glasgow. En effet, les acteurs de la finance se montrent de plus en plus mobilisés auprès des entreprises qu'ils financent ou dans lesquelles ils investissent. Dans ce contexte, Talence Gestion prête une attention particulière aux critères environnementaux, notamment les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans ses décisions d'investissement. Ainsi, le dispositif de reporting présentant les données des entreprises sur les aspects environnementaux a été et sera renforcé avec des indicateurs d'émissions de GES ou encore des indicateurs liés à la part des activités durables des investissements effectués.

A propos de Talence Gestion

Talence Gestion, société de gestion agréée par l'AMF (n° GP-10000019), entrepreneuriale et indépendante fondée en 2010, a pour vocation de bâtir une stratégie d'investissement au service des projets de ses clients avec un accompagnement sur-mesure à l'opposé de la tendance à l'industrialisation des métiers de la finance. Cette mission est assurée par une équipe d'experts passionnés par leur métier constituée d'une dizaine gérants et d'un pôle d'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale. Solide et agile, Talence Gestion bénéficie des atouts d'une entreprise à taille humaine proche de ses clients (réactivité, proximité et flexibilité) tout en leur donnant accès à une large offre de placements et de services digne d'un grand groupe.

Disposant d'une notoriété importante auprès de chefs d'entreprise et de familles, Talence Gestion gère plus de 1,2 milliard d'euros d'encours à fin 2021.

Plus d'informations sur : www.talencegestion.fr

Avertissement

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information.

Talence Gestion décline toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

Edité par Talence Gestion - Siège social : 38, avenue Hoche, 75008 Paris.

Annexe - Définition des termes relatifs à l'ISR

AFG : L'Agence Française de la Gestion financière est l'organisation professionnelle de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. <http://www.afg.asso.fr>

AFNOR : L'association AFNOR et ses filiales constituent un groupe international au service de l'intérêt général et du développement économique. Il conçoit et déploie des solutions fondées sur les normes, sources de progrès et de confiance. <http://www.afnor.org>

Agence de notation extra-financière : Les agences de notation extra-financière, analysent et notent les entreprises, les Etats ou les organisations supranationales du point de vue de leur comportement vis à vis du développement durable, c'est-à-dire selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Critères ESG : Dimension Environnementale : désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.

Dimension Sociale / Sociétale : relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).

Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

Développement durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs." (Rapport Brundtland, août 1987, Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement) Ce concept intègre au moins trois dimensions : économique, sociale et environnementale.

Emetteurs : Les émetteurs sont les agents, publics ou privés, en quête de ressources destinées à financer leurs investissements : les entreprises, les Etats, les collectivités locales.

Engagement : Activité des investisseurs (fonds de pension, sociétés d'assurance, sociétés de gestion...) visant à influencer le comportement d'une entreprise, à moyen et long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Cette action recouvre aussi bien le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants, dont le dépôt de résolutions proposées en assemblée générale d'actionnaires.

EUROSIF : Forum Européen de l'Investissement Socialement Responsable, EUROSIF, association européenne de promotion des pratiques d'investissement durable et responsable, a été créé en 2001 par les Forums Nationaux Européens partageant la même mission. Ses membres rassemblent un large éventail de parties prenantes de l'industrie de l'investissement responsable, des gestionnaires de fonds à leurs prestataires de services spécialisés comme les agences de notation extra-financière par exemple. Basé à Bruxelles, Eurosif se concentre

essentiellement sur les activités de plaidoyer en faveur de l'ISR et de la prise en compte des problématiques de développement durable dans l'investissement auprès des institutions européennes, sur la promotion du Code de Transparence Européen ainsi que sur la recherche et la réflexion autour des pratiques du marché et de leurs évolutions. Eurosif est aujourd'hui l'organisation européenne de référence pour tout acteur intéressé par le développement des pratiques d'investissement responsable. <http://www.eurosif.org>

FIR : Le Forum pour l'Investissement Responsable fondé en 2001 est une association qui a pour vocation de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable en France. Le FIR regroupe l'ensemble des « acteurs » de l'ISR : investisseurs institutionnels, sociétés de gestion, sociétés de courtage, agences de notations extra-financières, sociétés de conseils aux investisseurs, organisations de place, universitaires et représentants des syndicats. Les missions du FIR incluent le plaidoyer auprès des institutions et des leaders d'opinion ainsi que le dialogue avec les entreprises autour des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance au travers, notamment, de la plateforme CorDial. Le FIR est l'un des membres fondateurs d'Eurosif. <http://www.frenchsif.org>

ISR (Investissement Socialement Responsable) : Application des principes du développement durable à l'investissement. Approche consistant à prendre simultanément et systématiquement en compte les trois dimensions que sont l'environnement, le social / sociétal et la gouvernance (ESG) en sus des critères financiers usuels. Les modalités de mise en oeuvre peuvent revêtir des formes multiples fondées sur la sélection positive, l'exclusion ou les deux à la fois, le tout intégrant, le cas échéant, des critères de dialogue avec les émetteurs.

ODD (Objectifs de Développement Durable) : Au nombre de 17, ces objectifs mondiaux couvrent l'intégralité des grands défis planétaires (climat, biodiversité, énergie, eau, pauvreté, égalité des genres, prospérité économique ou encore paix, agriculture, éducation...). Adoptés en 2015 par l'ONU, ces ODD sont un appel à agir et définissent des objectifs à atteindre d'ici 2030. Par exemple, la première cible de l'ODD 3, portant sur le bien-être et la santé, est « D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100.000 naissances vivantes ».

OPC (Organismes de Placement Collectif) : Appellation qui recouvre les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et les fonds d'investissement alternatifs (FIA).

Pacte Mondial : Le Pacte Mondial a été lancé, en janvier 2000, lors du Forum Economique Mondial de Davos par Kofi Annan, le Secrétaire Général des Nations Unies avec l'ambition d'unir la force des marchés à l'autorité des idéaux individuels". Les entreprises qui le signent s'engagent à respecter 10 principes fondamentaux relatifs au droit de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Parties prenantes : Tout groupe ou tout individu pouvant affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs d'une organisation. Dans le cas d'une entreprise, ce terme désigne l'ensemble des personnes physiques ou morales (salariés, actionnaires, clients, fournisseurs, collectivités locales, ONG, syndicats, société civile...) qui ont des liens directs ou indirects avec celle-là.

Principes pour l'Investissement Responsable : Les PRI, lancés en 2005, sont une initiative du Secrétaire Général des Nations Unies. Les signataires s'attachent à respecter 6 principes relatifs à l'intégration des critères ESG dans leurs pratiques d'investissement. <http://www.unpri.org/principles/french.php>

RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) : Application des principes du développement durable à l'entreprise. Intégration volontaire par les entreprises, en sus de critères économiques usuels, de préoccupations environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG) à leurs activités et à leurs relations avec les parties prenantes.